

# Conditions d'inscription

## 1. Inscription (au plus tard le 1er août 2023)

Inscription directe sur le site Internet de la Fondation Notariat Suisse: [www.notariat-suisse.ch](http://www.notariat-suisse.ch).

L'inscription peut aussi être adressée par courriel ([phfresard@notariat-suisse.ch](mailto:phfresard@notariat-suisse.ch)) ou par courrier postal à l'adresse figurant sur le bulletin d'inscription.

## 2. Confirmation d'inscription et paiement

Vous recevrez une confirmation d'inscription avec une facture et un bulletin de versement **par courriel**.

## 3. Finance d'inscription

La finance d'inscription au séminaire est de **Fr. 420.- (Fr. 200.-pour les stagiaires notaires et les stagiaires avocats)**.

Ce montant inclut la documentation, les frais du repas (boissons comprises) ainsi que l'ouvrage qui sera remis aux participants le jour du séminaire. Cette publication reprendra l'ensemble des exposés des séminaires tenus sur le même thème à Zurich le 25 août 2023 puis à Lausanne, dans leur langue d'origine.

## 4. Accès / horaires

Un plan d'accès et les horaires CFF seront disponibles sur le site Internet de la Fondation Notariat Suisse: [www.notariat-suisse.ch](http://www.notariat-suisse.ch). Nous attirons l'attention des participants sur le fait qu'il n'est pas possible de stationner dans le périmètre de l'Université.

## 5. Réserve

Dans le cas où la situation sanitaire du moment empêcherait la tenue de ce séminaire en présentiel ou ne l'autoriserait que pour un nombre limité de personnes, le séminaire sera également diffusé en ligne. Les informations complémentaires seront le cas échéant fournies par les organisateurs.



**Stiftung Schweizerisches Notariat  
Fondation Notariat Suisse  
Fondazione Notariato Svizzero**

La Fondation Notariat Suisse vous invite  
à participer au dixième séminaire  
de formation continue qu'elle organise le

**Mercredi 6 septembre 2023  
à Lausanne,  
Université de Lausanne  
(site de Dorigny)**

avec pour thème

**Le mandat pour cause d'inaptitude**

Programme de la journée du mercredi 6 septembre 2023 à Lausanne

Université de Lausanne, Dorigny,  
auditoire 1031 (Anthropole)

## Le mandat pour cause d'inaptitude

- 8h30 *Accueil des participants, avec café et croissants*
- 9h00 **Notion et délimitations**  
par Jean-Damien Meyer  
Docteur en droit
- 9h30 **Chronologie de la procédure, de son ouverture à sa clôture**  
par Me Micaela Vaerini  
Avocate, Chargée d'enseignement à l'Université de Genève
- 10h00 **La constitution du mandat**  
par Me Michel Mooser  
Docteur en droit, Notaire à Bulle, Professeur titulaire à l'Université de Fribourg
- 10h30 *Pause*
- 11h00 **L'interprétation du mandat pour cause d'inaptitude**  
par Mme Alexandra Jungo  
Professeure ordinaire à l'Université de Fribourg
- 11h30 **Choix et rémunération du mandataire**  
par Me Bastien Verrey  
Docteur en droit, Notaire à Pully, Chargé de cours à l'Université de Lausanne
- 12h00 *Repas*
- 13h30 **Exécution du mandat et conflits d'intérêts**  
par Me José-Miguel Rubido  
Docteur en droit, Notaire à Genève
- 14h00 **Mandat pour cause d'inaptitude et autodétermination**  
par Mme Sandra Hotz  
Professeure ordinaire à l'Université de Neuchâtel
- 14h30 **Le mandat pour cause d'inaptitude dans le domaine entrepreneurial**  
par Mme Christiana Fountoulakis  
Professeure ordinaire à l'Université de Fribourg
- 15h00 *Clôture de la journée*



Stiftung Schweizerisches Notariat  
Fondation Notariat Suisse  
Fondazione Notariato Svizzero

## BULLETIN D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE DE MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2023

Université de Lausanne, Dorigny, auditoire 1031,  
bâtiment Anthropole

### Le mandat pour cause d'inaptitude

Bulletin d'inscription à découper et à retourner par courriel  
ou par courrier **jusqu'au 1er août 2023** à l'adresse suivante:

Fondation Notariat Suisse  
p.a. Me Philippe Frésard  
Effingerstrasse 1  
3001 Berne  
phfresard@notariat-suisse.ch

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Tél :

Adresse :

Numéro postal et localité :

Profession / Fonction :

Adresse e-mail :

m'inscris au séminaire du 6 septembre 2023 et m'oblige à verser,  
au moyen du bulletin qui me sera adressé, la somme de **Fr. 420.–**  
**(Fr. 200.– pour les stagiaires notaires et les stagiaires avocats)**, mon-  
tant qui inclut la documentation, les frais du repas (boissons comprises)  
ainsi que l'ouvrage qui sera remis aux participants le jour du séminaire.